



## Rupture de contrat et de remboursement d'un acompte

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis graphiste freelance, un client vient de me passer commande pour toute la charte graphique de sa société. Après lui avoir fourni des propositions il ne souhaite plus continuer à recourir à mes services et exige un remboursement partiel de l'acompte qu'il m'a versé.

J'aurais voulu savoir si je suis tenu de lui rembourser la part qu'il demande ou est ce que je peut être en droit de garder l'acompte en vue de la rupture de contrat de son fait

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Avez vous signé un contrat ou en tout cas, un protocole d'accord?

Si oui, que mentionne celui-ci à propos des sommes versées avant le début du contrat? S'agit t'il d'arrhes ou bien d'acomptes?

Dans les deux cas, ne versez absolument rien!

Bien cordialement.